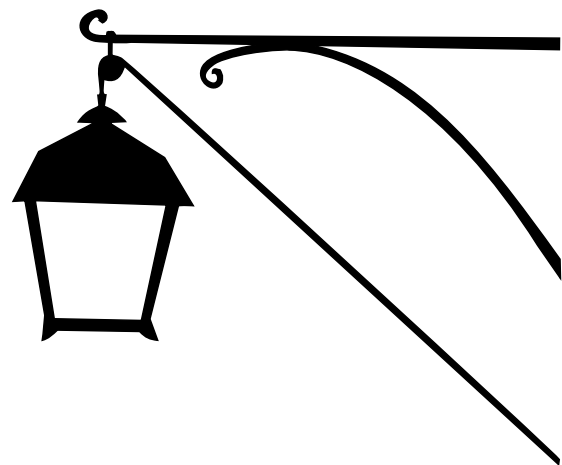


LIVRET D'ACCUEIL DU COFI CMP

CONSULTATION ADOPTION
FILIIATIONS & PARENTALITÉS







Bienvenue	4
Présentation du COFI CMP	5
Nos missions	6
Contacts et accueil	7
Les premières consultations et le suivi	8
Membres de l'équipe	9
Les informations complémentaires	10
La prise en compte de votre avis	11
La démarche qualité gestion des risques	12
Vos droits et libertés	13
Faire un don, adhérer, être bénévole	15
Accès au COFI CMP	16





Le centre médico-psychologique (CMP) est une structure de soins ambulatoires, dédiée aux troubles psychologiques, psychiatriques et difficultés d'apprentissage, des enfants et adolescents jusqu'à leur majorité, résidant dans les 14ème et 15ème arrondissements de Paris.

Nous proposons aussi un suivi psychologique spécialisé concernant les problématiques liées à :

- L'adoption,
- La PMA (Procréation Médicalement Assistée),
- La parentalité (monoparentalité, homoparentalité, famille recomposée...),
- Et autres problématiques familiales (fratrie, séparation, deuil intra familial...).

Ce livret d'accueil a pour objet de vous présenter notre consultation, vous donner les informations utiles sur son fonctionnement et les accompagnements possibles : psychothérapie individuelle, évaluation psychologique, thérapie psychomotrice, consultation parentale et familiale, etc.

A la fin vous sont précisés les points réglementaires et le cadre dans lequel se dérouleront les soins.





Notre histoire

La Consultation pour l'Enfant et la Famille s'est ouverte en 1981, à l'initiative du Professeur Michel Soulé, au sein de PHYMENTIN (Promotion pour l'Hygiène Mentale Infantile - Association loi de 1901). Depuis 2000, cette consultation est devenue COFI CMP, associant La Consultation Médico-Psychologique et la Consultation Filiations.

Le financement du CMP

Quelles que soient vos conditions de couverture sociale, vous êtes reçus dans notre établissement. Les soins sont pris en charge à 100 % par la dotation annuelle de fonctionnement reçue de la Caisse d'Assurance Maladie.



*Nos missions
auprès des enfants et des familles
Parentalité, adoption,
Aide Médicale à la Procréation...*

Être enfant, pas si simple !

- Accueillir, accompagner, soigner l'enfant dans ses troubles du développement et dans ses difficultés relationnelles - à la maison ou à l'école -, difficultés d'apprentissages, de comportement, de langage, d'alimentation ou de sommeil, problématiques adolescentes...

Être parent, pas si simple !

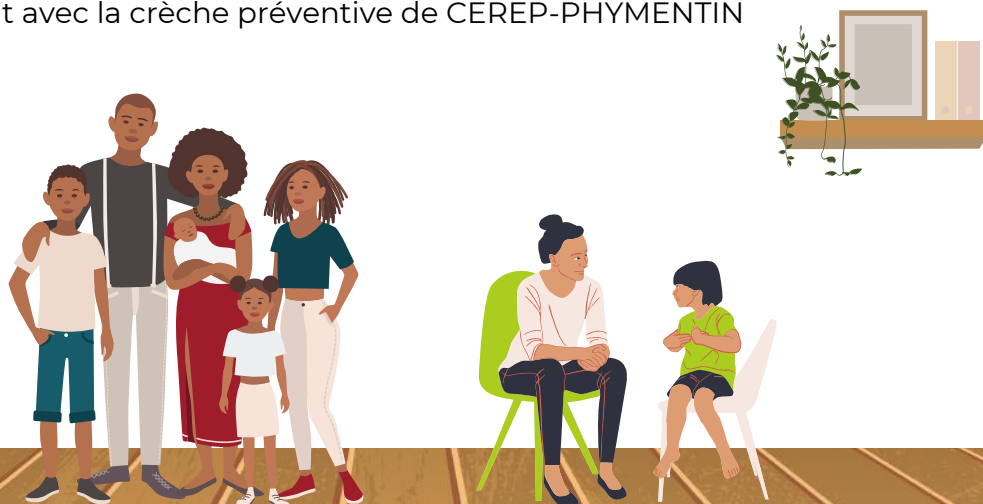
- Accueillir, accompagner et soigner les parents qui doutent, qui souffrent ... Parents d'aujourd'hui, parents de demain, parent seul, parent tout simplement...
- Réfléchir ensemble aux problèmes d'opposition, violences verbales, problèmes éducatifs, de communication jusqu'à l'épuisement ...
- Ecouter les parents face à la séparation, à la scolarisation, à l'adolescence, au deuil...

Être ensemble, pas si simple !

- Proposer aux couples, parents, enfants et adolescents un lieu de parole et d'écoute.
- Réfléchir aux interrogations, doutes et difficultés liés aux situations adoptives, aux situations d'Assistance Médicale à la Procréation, et plus généralement aux questions touchant la filiation.

Nos missions auprès des professionnels de l'enfance

- Analyse des pratiques
- Analyse des situations difficiles
- Partenariat avec la crèche préventive de CEREP-PHYMENTIN



La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone ou directement auprès de la secrétaire médicale.

Cette demande doit être formulée par l'un des deux parents de l'enfant concerné ou par son représentant légal.

La secrétaire vous propose un rendez-vous dans les délais tenant compte des disponibilités de chacun. Elle vous fait part du fonctionnement de la Consultation et vous fait parvenir une feuille de renseignements à nous retourner.

Les permanences téléphoniques :

- Les lundi, mardi et mercredi de 10h00 à 17h00
- Le jeudi de 9h30 à 12h30

La continuité est l'une des garanties de la réussite du traitement. Il est donc indispensable que l'enfant vienne régulièrement aux rendez-vous qui ont été prévus avec vous. En cas d'impossibilité ponctuelle, il est nécessaire d'en avertir la consultation le plus tôt possible.

En cas d'urgence, contactez :

- Les sapeurs-pompiers au 18
- Le SAMU au 15





Les premières consultations

Vous serez reçus par un consultant, médecin pédopsychiatre ou psychologue clinicien.

Il sera le référent de l'enfant et de ses parents pendant toute la durée du traitement.

Le consultant s'appuie sur ses connaissances en psychopathologie, en psychologie clinique référencée à la pensée psychanalytique.

Avec votre participation, il évaluera les difficultés afin d'élaborer le projet thérapeutique le plus adapté. Ces premières consultations pourront aboutir à des bilans complémentaires (psychologique, psychomoteur et/ou orthophonique); Quelques consultations peuvent constituer l'essentiel du traitement. Dans d'autres cas, un suivi est proposé.

Le suivi thérapeutique

Plusieurs indications sont possibles :

- Psychothérapie individuelle de l'enfant ou de l'adolescent
- Thérapie psychomotrice
- Consultations parentales et familiales
- Evaluation psychologique

La réunion hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire permet un travail de réflexion et de régulation des soins.

Tous les traitements sont placés sous responsabilité médicale et protégés par le secret professionnel et médical.

Ils s'inscrivent dans le respect des croyances religieuses.

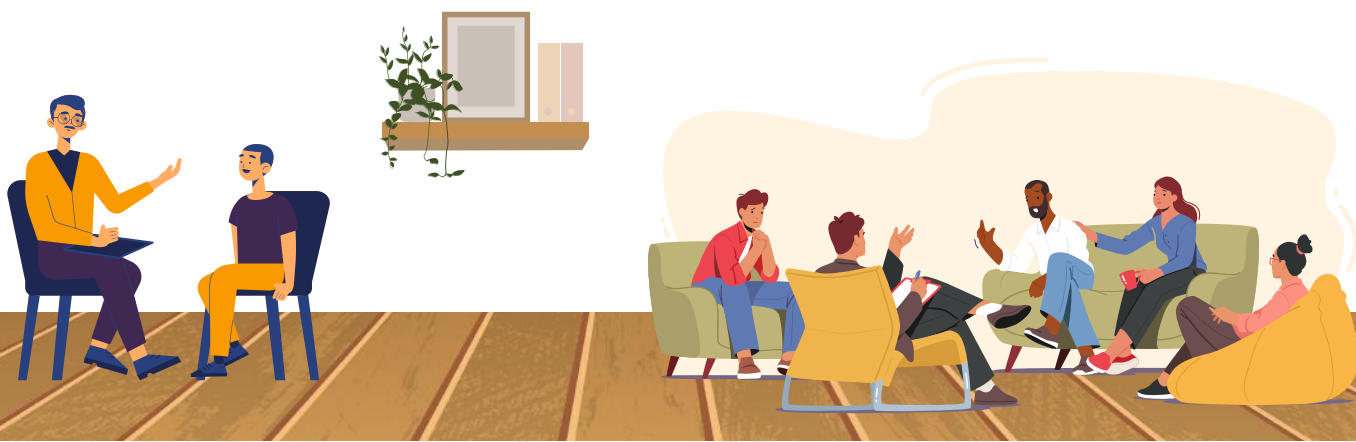
Les relations avec les autres intervenants

Si nécessaire, des relations avec les partenaires (école, PMI, pédiatre...) pourront être établies. Elles ne le seront qu'avec votre accord et dans le strict respect du secret médical et professionnel.

La fin de la prise en charge

Elle est discutée entre les soignants et la famille.

L'équipe se tient à votre disposition pour toute information pour la suite de la prise en charge. Vous pouvez si nécessaire prendre contact avec les soignant/e.s.



L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant divers professionnels qualifiés :

MEDECIN DIRECTEUR : est en charge de la gestion de la structure et de la coordination des projets thérapeutiques. Il est amené à poser un diagnostic pédopsychiatrique. Il privilégie le dialogue et la communication et peut prescrire, en cas de nécessité, un traitement médicamenteux après bilan.

PSYCHOLOGUES : occupent les fonctions de psychothérapeutes et de consultants. Ils/elles travaillent à partir d'un dispositif de soins basé sur l'écoute et la parole en prenant en compte, dans sa singularité, la demande des enfants/ adolescents et des parents dans l'objectif de trouver le soin le plus adapté à chaque situation.

PSYCHOMOTRICIEN(E) : intervient à la demande du consultant dans le champ psychomoteur. Il/elle rencontre l'enfant/adolescent pour une évaluation de ses difficultés et potentialités et propose une approche centrée sur la question du corps en relation avec son environnement.

SECRÉTAIRE MEDICALE ET ADMINISTRATIVE : a la charge de l'accueil physique et téléphonique, et la gestion administrative des dossiers et du planning des rendez-vous.





ASSURANCE

Les personnes accueillies sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'établissement.

Cette assurance institutionnelle ne couvre pas les sinistres que les enfants ou les familles pourraient occasionner au sein de l'établissement.

Chaque personne doit donc souscrire une assurance responsabilité civile à son propre nom.

PERTE OU VOL D'OBJETS PERSONNELS

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeur dans l'établissement.

LA PERSONNE DE CONFIANCE : UN PROCHE POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉCISIONS

La loi donne le droit à toute personne majeure prise en charge dans un établissement de santé de désigner une personne de confiance qui l'accompagnera dans ses démarches afin de l'aider dans ses décisions concernant sa prise en charge médicale. Elle sera également votre référent auprès de l'équipe médicale si vous êtes dans l'incapacité d'exprimer votre volonté. En prévision de cette éventualité, la rédaction de « directives anticipées » permet aux médecins de connaître vos souhaits.

Si vous souhaitez désigner une personne de confiance, il vous suffira de l'indiquer dans le formulaire de désignation qui vous sera remis lors de votre admission. Cette désignation peut être revue à tout moment et doit être communiquée à l'établissement.

La personne désignée doit donner son accord à cette désignation.

A votre majorité, vous pouvez aussi désigner une personne à prévenir autre que votre représentant légal.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Cette instance veille au respect des droits des patients et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

La CDU concerne tous les établissements sanitaires du CEREP. Elle est organisée tous les trimestres. Elle réunit *a minima* : son président (une administratrice de l'association), la direction générale de l'association, les médiateurs médicaux (professionnels médecins), les médiateurs non-médicaux (professionnels non-médecins) et deux représentantes d'usagers désignées par l'Agence régionale de santé (adhérentes à l'association des Papillons blancs et UNAFAM 75). Des représentants des deux associations de parents, l'une rattachée à l'hôpital de jour du Parc Montsouris et l'autre à l'hôpital André Bouloche, sont invités.

Les résultats des enquêtes de satisfaction, les plaintes, les demandes de consultation de dossiers patients et les événements indésirables graves sont présentés à cette occasion. Durant cette instance, les membres peuvent faire des suggestions auprès des directions d'établissements et de la direction générale.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En cas d'insatisfaction, les familles peuvent se rapprocher du professionnel consultant et/ou du directeur afin de leur en faire part.

Vous pouvez également vous rapprocher des représentants des usagers. Vous pouvez les contacter par mail : usagers@cerp-phymontin.org

Vos remarques et vos observations seront transmises à la Commissions des usagers.

DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES ASSOCIÉS AUX SOINS

Vous pouvez réaliser des déclarations d'événements indésirables associés aux soins via :

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

Pour rappel, un événement indésirable est un événement engendrant un dysfonctionnement dans l'organisation de l'établissement et/ou un risque pour la sécurité des patients. Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de l'établissement.





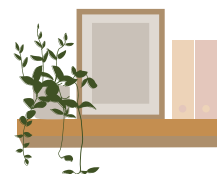
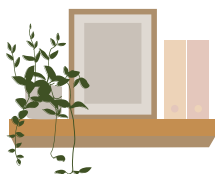
RESULTATS D'EVALUATION DE LA QUALITE

L'association Cerep-Phymentin est engagée depuis des années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. Dans ce cadre, les établissements ont déjà passé quatre certifications menées par la Haute Autorité de Santé (HAS). En 2016, nous avons obtenu un A, établissement certifié avec mention avec aucune non conformité.

Les résultats sont disponibles sur le site de la Haute autorité de santé : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-11/30849_rac1_sans_ecart.pdf

Nos établissements sont particulièrement engagés dans la prévention et la gestion de la douleur chronique et aiguë.

Notre programme de lutte contre les infections nosocomiales est axé sur les gestes barrières, notamment sur le lavage des mains.





ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Toutes les informations nécessaires à la prise en charge sont regroupées dans un dossier unique.

La procédure d'accès aux informations de santé correspond aux dispositions de l'article L. 1111-7 du Code de la santé publique ainsi qu'à l'arrêté du 5 mars 2004, modifié par l'arrêté du 3 janvier 2007.

Pour avoir accès à votre dossier, il est nécessaire de faire une demande écrite datée et signée auprès de la direction, en précisant les nom, prénom et la qualité du demandeur. Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de l'établissement pour de plus amples informations.



CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

L'ensemble du personnel est astreint à une obligation de réserve et à une discrétion absolue dans les limites du secret partagé.

Une attention particulière est portée sur le recueil, l'accès, la transmission et la conservation des informations vous concernant. La conservation des dossiers est conforme aux dispositions de l'article R.1112-7 du Code de la santé publique.

Un recueil de données anonymes est effectué dans le cadre du département d'informatique médical.



TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association CEREP-PHYMENTIN s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées et traitées vous concernant. Nous ne collectons que les données utiles à votre prise en charge.

Les données personnelles font l'objet d'un traitement conforme aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. Elles sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Vous êtes en droit de vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 si ce recueil ne répond pas à une obligation légale.

La direction générale du CEREP-PHYMENTIN est joignable pour répondre à vos questions par e-mail : secretariat.siege@cerep-phymmentin.org.

Elle se mettra en relation avec les directions concernées.



Extraits de la Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé

Cette charte est disponible dans son intégralité au secrétariat sur demande ainsi que sur le site Internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

ARTICLE 4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

ARTICLE 5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

ARTICLE 8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

ARTICLE 9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

ARTICLE 10

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



NOM :
PRÉNOM :
TEL :
MAIL :
ADRESSE :



*Je fais un don à un établissement et/ou à l'association.
J'entoure l'établissement choisi ainsi que le montant.*

Hôpital de jour André Bouulloche - Hôpital de jour EPI - Hôpital de jour du Parc Montsouris
Hôpital de jour USIS - CMPP Denise Weill - COFI CMP - CMPP Saint-Michel - CMPP de Courbevoie
IME - Crèche - Association

Je donne : 20 euros 30 euros 40 euros

Autre montant :

Je règle par chèque ou en espèces à l'ordre du Cerep et j'envoie mon règlement à l'adresse suivante :

31 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris

Mon don est déductible à la hauteur de 66 % dans la limite de mon revenu net imposable.

Si je donne 40 euros, je bénéficie d'une réduction d'impôts de 26,40 euros.

Le coût réel de mon don est de 13,60 euros. L'association me fera parvenir un reçu fiscal.



Je veux adhérer à l'association Cerep-Phymentin.

Le montant est de 30 euros. J'entoure la réponse : oui - non

L'adhésion à l'association est un acte majeur vous offrant la possibilité d'avoir accès aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire. En tant que membre représentant une voix, vous recevrez une convocation conformément à la lettre et aux droits des associations. Vous pourrez ainsi exprimer votre avis sur nos projets et nos orientations et participer activement à la vie de l'association. Mon don est déductible à la hauteur de 66 % dans la limite de mon revenu net imposable. Son coût réel est de 10,20 euros. L'association me fera parvenir un reçu fiscal.



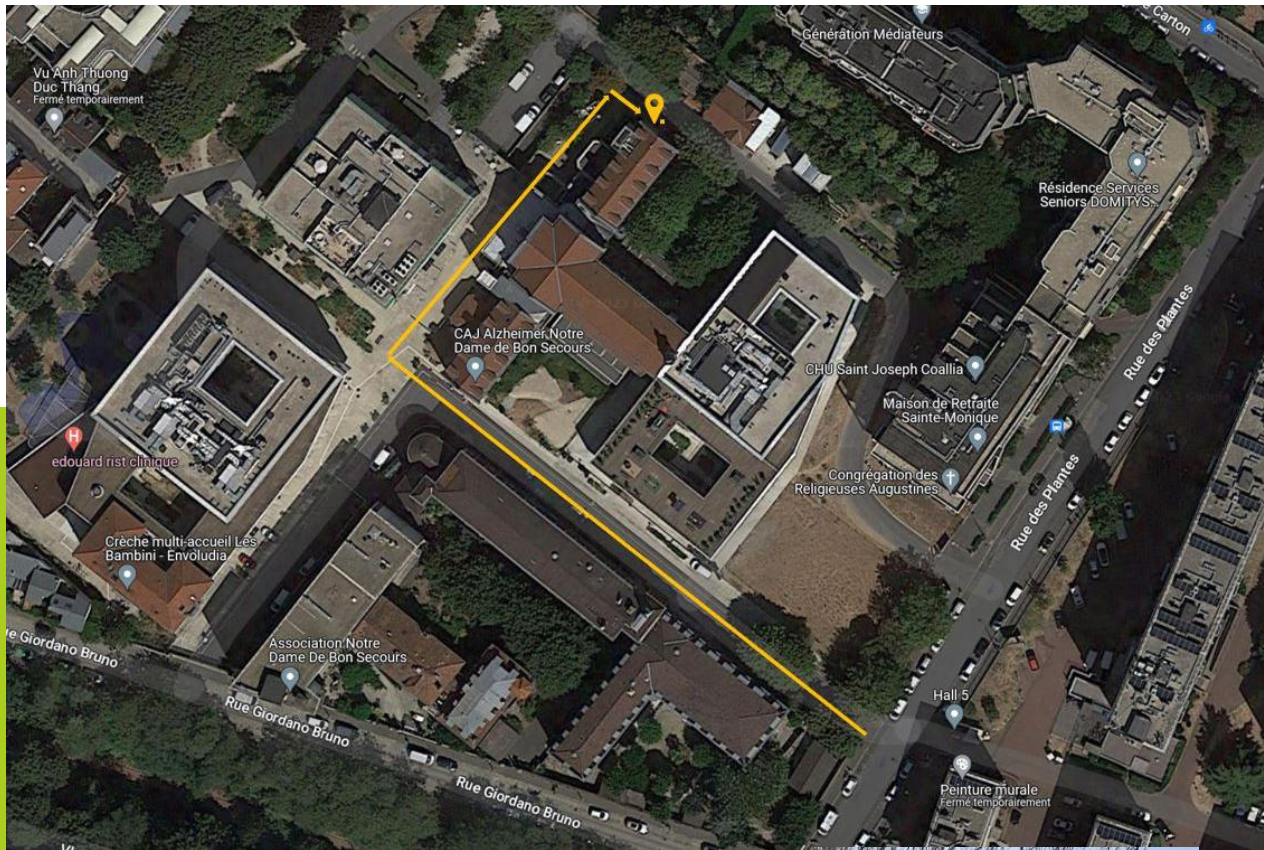
Devenir bénévole

Je souhaite aider en participant à des événements ponctuels : oui - non

J'ai des suggestions :

.....
.....
..





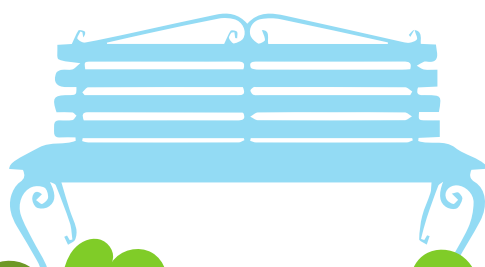
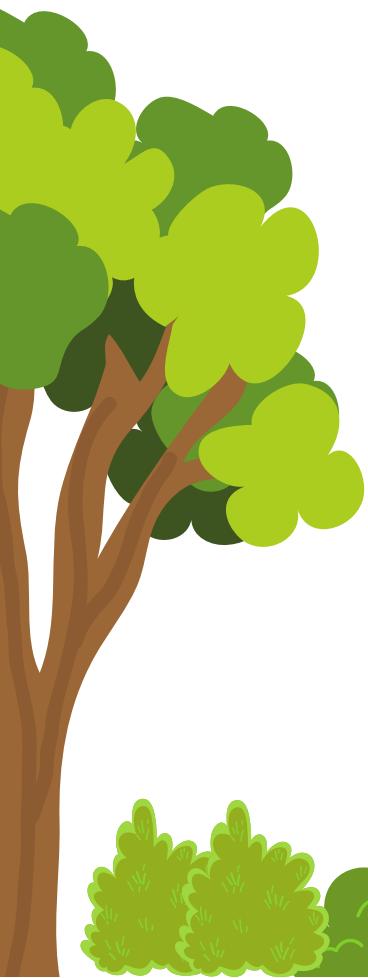
Métro ligne 4 : station Alésia

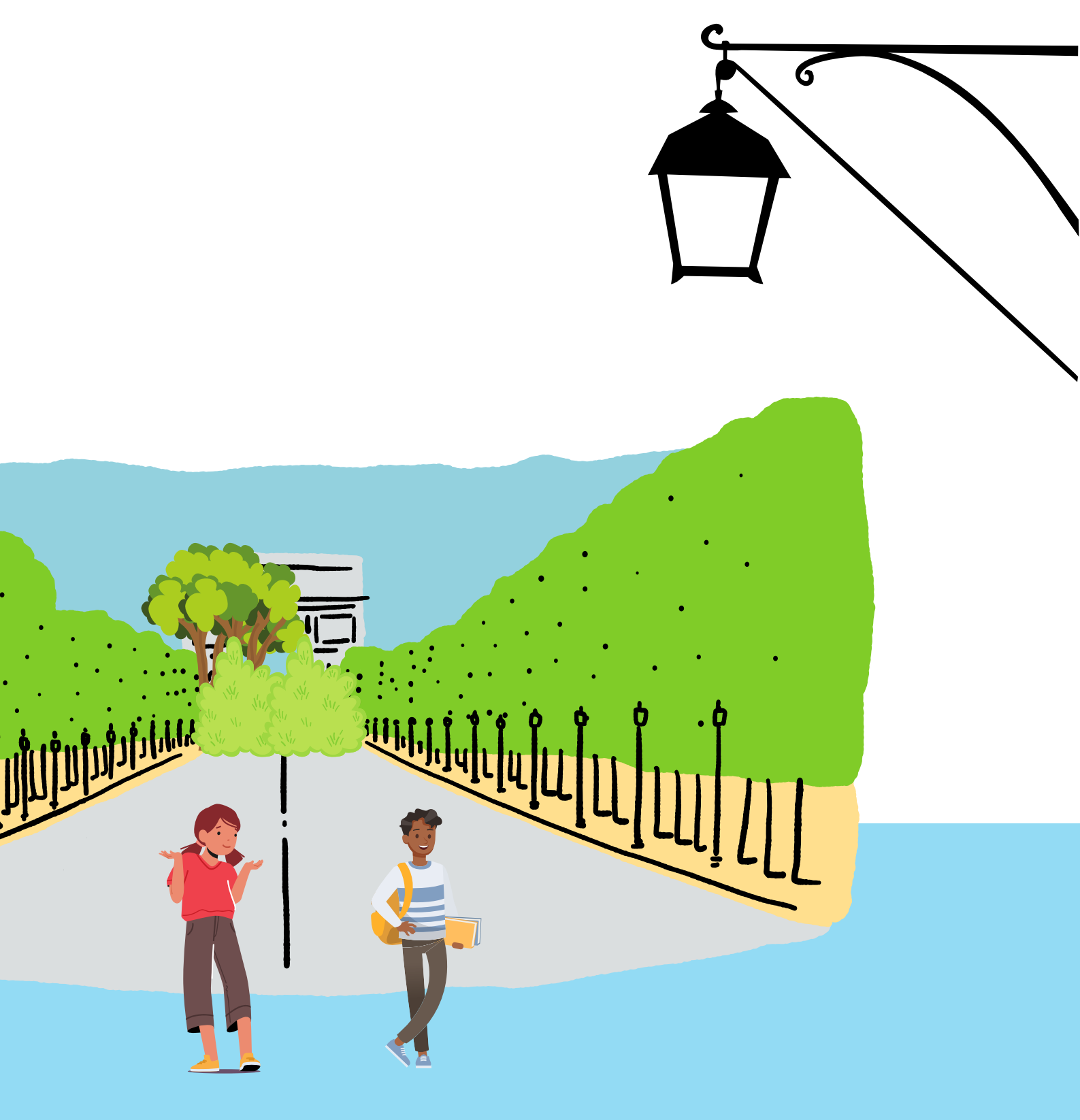


Bus 58 : arrêt Notre-Dame de Bon Secours



Tram T3 : arrêt Jean Moulin





COFI CMP

68, rue des Plantes, Bât D16 - 75014 Paris

Tél : 01 53 68 93 46

coficmp@cerep-phymentin.org

Siège social de l'association
31, rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
01 45 23 01 32

secretariat.siege@cerep-phymentin.org

www.cerep-phymentin.org



Diffusion le 28 mars 2023